

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Trois mois	Ville de Metz :	3,30 M.
Trois mois	Alsace-Lorraine, Allemagne :	3,32 M.
Un an	France :	36 fr.
Six mois		18
Trois mois		10

En vente à PARIS  
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

# Le Lorrain

Rédaction et Administration :  
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES

La petite ligne . . . . . 20 Pt

RECLAMES

La ligne . . . . . 50 Pt

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal  
14, rue des Clercs, à Metz  
et dans toutes les Agences à l'étranger.

## Landtag d'Alsace-Lorraine

### SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 12 février.

Une longue séance a été consacrée aujourd'hui au budget de l'administration des forêts, et la Chambre n'a même pas pu terminer la discussion. Il était à prévoir que le mémoire annexé à ce budget et qui expose un nouveau programme d'aménagement des forêts permettant de retirer de celles-ci des recettes notablement plus élevées que par le passé, dans l'intérêt des finances du pays, soulevait un débat sur la question de principe. Deux spécialistes en la matière, MM. Kneppfler, de Saverne, et Meyer, de Lützelstein, ont formulé au sujet de ce programme des réserves qui paraissent très fondées. Le premier a, en outre, critiqué les errements observés lors de la vente des coupes.

On s'est occupé ensuite et fort longuement de deux résolutions presque identiques du Centre et des socialistes, sur l'amélioration du salaire et des conditions de travail des ouvriers forestiers. Aucun de ces partis ne veut se laisser distancer par l'autre dans la sollicitude pour la classe ouvrière. C'est, parfois, de la surenchère sociale qui dégénère en surenchère électorale. Nous ne voulons pas contester par là la raison d'être de résolutions qui suggèrent ces deux groupes; mais il faut rendre cette justice au gouvernement que, durant les dernières années, il a notablement augmenté les salaires des bûcherons. Exprimant l'avis du Groupe lorrain, M. Zimmer a fait ressortir que le sort de ces ouvriers n'est pas aussi lamentable que le disent les orateurs socialistes et qu'on peut s'en rapporter au gouvernement quand il y a des améliorations à réaliser. L'administration a eu beau objecter que la plupart des revendications formulées dans les résolutions sont pratiquement impossibles, les deux résolutions ont été adoptées.

Revenant au budget proprement dit, la Chambre a entendu ensuite les doléances de M. le Dr Brom au sujet d'une commune du Haut-Rhin que l'administration empêche de défricher une forêt improductive, et plusieurs discours sur la réglementation de la cueillette des fruits et baies dans les forêts communales.

Vers 7 heures, la Chambre, visiblement fatiguée, s'est ajournée à mardi.

### LA SÉANCE

est ouverte à 3 h. 25. Présidence M. le Dr Ricklin; secrétaires, MM. Wolf et Immer.

Au banc du gouvernement, MM. le comte Rodern, secrétaire d'Etat, Köhler, baron de Stein, sous-secrétaires d'Etat.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le Président donne la parole à M. Zimmer, rapporteur de la commission à laquelle avait été renvoyé l'amendement du Centre relatif aux crédits pour les secours aux fonctionnaires.

M. Wolf dit que la question n'est pas à l'ordre du jour. Il se produit à ce sujet un échange d'observations auquel prennent part le Président, MM. Haus, Emmel et Wolf.

Finalement l'objet est abandonné.

On aborde le

### Budget de l'Administration des forêts.

M. Kneppfler prend d'abord la parole au sujet du nouveau programme de l'exploitation des forêts. Il rappelle le système des coupes rationnelles qui avait été suivi par l'administration française. Celui que l'on envisage actuellement pourrait constituer un danger pour l'avenir.

Ne va-t-on pas trop loin et nos forêts sont-elles en état de supporter des coupes plus importantes? L'avenir ne nous appornera-t-il pas de cruelles déceptions sur ce point? L'orateur émet ensuite une série de considérations techniques qu'il nous est impossible de relater, dont la plus importante porte sur la nomination d'une commission qui, d'accord avec les agents forestiers, fixera la taxe du bois mis en vente. Il réclame la vente au rabais pour les grandes coupes et la vente au remont pour les coupes de moindre importance.

M. Meyer-Lützelstein. — Nous éprouvons une réelle satisfaction quand on nous donne à espérer une plus forte recette; celle qu'on nous promet pour l'administration des forêts est de 700.000 M. Il faut se demander à quelle cause cette augmentation doit être attribuée. Elle est due uniquement aux plus fortes coupes de l'avenir. L'orateur considère que cette augmentation ne peut provoquer qu'une joie très limitée. Le mémoire joint au budget contient sans doute des idées auxquelles on peut souscrire; il y a des réserves qu'on aurait pu exploiter depuis des années et qui ont diminué de valeur. On aurait dû les remplacer par des plantations nouvelles. L'augmentation des coupes devrait d'abord porter sur ces vieilles réserves. Mais c'est dans les plantations de hêtres et de chênes qu'on effectuera surtout des coupes.

M. Meyer s'est renseigné sur les quantités de bois qui doivent être fournies par les coupes. Ces quantités sont énormes; les forêts ne pourront pas supporter ces coupes à la longue; et il y aura une série d'années maigres dont les générations futures auront à supporter les conséquences. Dans ces dernières années déjà les coupes ont été abondantes. Le conservateur général des forêts ne pourra pas nier que le programme de son administration ne soit pas rationnel. On n'a pas songé suffisamment à la reconstitution des forêts. Quand on veut récolter beaucoup, il faut semer en conséquence. Soyons prudents; songeons que les forêts constituent une propriété qu'il faut conserver. (Bravos.)

M. Boehle est heureux de trouver un appui chez le préopinant; M. Boehle a déjà exprimé des critiques contre le programme d'exploitation de l'administration des forêts. Les calculs de celle-ci peuvent avoir quelque raison d'être à première vue; mais le particulier n'a qu'à traverser les forêts pour se rendre compte que les réserves ne sont pas aussi bonnes que dans le pays voisin, en Bade notamment. Que le gouvernement examine encore son programme, afin de ne pas faire de tort aux générations futures. La prudence est nécessaire.

M. Piltz, conservateur général des forêts, présente quelques explications supplémentaires sur le mémoire de l'administration. Il y a des réserves effectives. D'après la loi les forêts doivent être aménagées suivant un programme déterminé. On doit d'abord assurer l'existence de la forêt. Le rendement peut être évalué d'après la superficie. Et M. Piltz entre dans des détails techniques pour montrer quelle est la quantité de bois qu'on peut retirer d'une forêt dont les arbres sont arrivés au terme de leur croissance, de futaies, etc. Une enquête a établi la marche rationnelle à suivre pour les différentes essences et la quantité de bois à retirer à des intervalles déterminés. Actuellement il y a des réserves évidentes qui n'ont pas été exploitées; l'excédent de superficie est aujourd'hui de 8000 hectares. Il s'agit maintenant de répartir ces réserves sur les coupes annuelles. On ne peut en toute conscience exploiter les forêts d'une manière plus intense que par le passé, sans empêcher sur le rendement de l'avenir. M. Piltz donne l'assurance à l'assemblée que l'excédent de rendement des forêts restera dans les limites normales. Il répond aussi aux critiques de M. Meyer. L'administration n'a en vue que l'intérêt du pays. M. Piltz fait valoir ensuite les avantages qu'il tirera le pays du nouveau programme. Il répond à différents vœux formulés par M. Kneppfler. Certains pourront être examinés; d'autres n'ont pas de raison d'être.

M. Piltz ne peut pas admettre les observations de M. Kneppfler touchant la préférence accordée par ce dernier au système suivant lequel sont pratiquées les ventes par l'administration française. Quant aux traverses de chemin de fer en bois, M. Piltz réplique que dès que le prix des traverses en bois est plus élevé que celui des traverses en fer, l'administration des chemins de fer donne la préférence à ces dernières.

M. Meyer-Lützelstein. — Nous éprouvons une réelle satisfaction quand on nous donne à espérer une plus forte recette; celle qu'on nous promet pour l'administration des forêts est de 700.000 M. Il faut se demander à quelle cause cette augmentation doit être attribuée. Elle est due uniquement aux plus fortes coupes de l'avenir. L'orateur considère que cette augmentation ne peut provoquer qu'une joie très limitée. Le mémoire joint au budget contient sans doute des idées auxquelles on peut souscrire; il y a des réserves qu'on aurait pu exploiter depuis des années et qui ont diminué de valeur. On aurait dû les remplacer par des plantations nouvelles. L'augmentation des coupes devrait d'abord porter sur ces vieilles réserves. Mais c'est dans les plantations de hêtres et de chênes qu'on effectuera surtout des coupes.

M. Meyer s'est renseigné sur les quantités de bois qui doivent être fournies par les coupes. Ces quantités sont énormes; les forêts ne pourront pas supporter ces coupes à la longue; et il y aura une série d'années maigres dont les générations futures auront à supporter les conséquences. Dans ces dernières années déjà les coupes ont été abondantes. Le conservateur général des forêts ne pourra pas nier que le programme de son administration ne soit pas rationnel. On n'a pas songé suffisamment à la reconstitution des forêts. Quand on veut récolter beaucoup, il faut semer en conséquence. Soyons prudents; songeons que les forêts constituent une propriété qu'il faut conserver. (Bravos.)

M. Boehle est heureux de trouver un appui chez le préopinant; M. Boehle a déjà exprimé des critiques contre le programme d'exploitation de l'administration des forêts. Les calculs de celle-ci peuvent avoir quelque raison d'être à première vue; mais le particulier n'a qu'à traverser les forêts pour se rendre compte que les réserves ne sont pas aussi bonnes que dans le pays voisin, en Bade notamment. Que le gouvernement examine encore son programme, afin de ne pas faire de tort aux générations futures. La prudence est nécessaire.

M. Piltz, conservateur général des forêts, présente quelques explications supplémentaires sur le mémoire de l'administration. Il y a des réserves effectives. D'après la loi les forêts doivent être aménagées suivant un programme déterminé. On doit d'abord assurer l'existence de la forêt. Le rendement peut être évalué d'après la superficie. Et M. Piltz entre dans des détails techniques pour montrer quelle est la quantité de bois qu'on peut retirer d'une forêt dont les arbres sont arrivés au terme de leur croissance, de futaies, etc. Une enquête a établi la marche rationnelle à suivre pour les différentes essences et la quantité de bois à retirer à des intervalles déterminés. Actuellement il y a des réserves évidentes qui n'ont pas été exploitées; l'excédent de superficie est aujourd'hui de 8000 hectares. Il s'agit maintenant de répartir ces réserves sur les coupes annuelles. On ne peut en toute conscience exploiter les forêts d'une manière plus intense que par le passé, sans empêcher sur le rendement de l'avenir. M. Piltz donne l'assurance à l'assemblée que l'excédent de rendement des forêts restera dans les limites normales. Il répond aussi aux critiques de M. Meyer. L'administration n'a en vue que l'intérêt du pays. M. Piltz fait valoir ensuite les avantages qu'il tirera le pays du nouveau programme. Il répond à différents vœux formulés par M. Kneppfler. Certains pourront être examinés; d'autres n'ont pas de raison d'être.

M. Piltz ne peut pas admettre les observations de M. Kneppfler touchant la préférence accordée par ce dernier au système suivant lequel sont pratiquées les ventes par l'administration française. Quant aux traverses de chemin de fer en bois, M. Piltz réplique que dès que le prix des traverses en bois est plus élevé que celui des traverses en fer, l'administration des chemins de fer donne la préférence à ces dernières.

M. Kneppfler revient sur la méthode de fixer la taxe des prix du bois; en France on a soin de prendre une base aussi exacte que possible; en Alsace-Lorraine on procède sans principe déterminé. Il serait dans l'intérêt de l'administration de rester en contact avec les marchands de bois.

M. Zimmer. — Mon parti est d'avis que le gouvernement doit avoir la latitude de fixer le salaire. Il faut tenir compte aussi des contribuables. En Lorraine les ouvriers bûcherons sont satisfaits de leurs salaires. La fixation des salaires demandée par la résolution pourrait avoir des conséquences préjudiciables, du moins en Lorraine, où beaucoup de communes possèdent des forêts. Nous voterons contre les deux résolutions.

M. Meyer-Lützelstein dit que son groupe n'a pas jugé à propos de présenter une résolution. Différents points des deux résolutions ne peuvent pas être acceptés sans réserve. Il serait préférable de voter sur chaque paragraphe en particulier. Relativement à la durée du travail, M. Meyer rappelle que les bûcherons sont obligés de faire de très longs chemins avant d'arriver au chantier; en hiver la durée de huit heures est trop longue. Il y aurait lieu d'abandonner aux ouvriers les déchets pour lesquels ils sont obligés de payer une petite redevance. Le parti progressiste est tout disposé à contribuer à améliorer le sort des ouvriers.

M. Atzel ne croit pas qu'on puisse invoquer les contribuables comme la fait M. Zimmer pour repousser les résolutions. Il s'agit des plus pauvres parmi les ouvriers; leur sort mérite d'être amélioré; il est des plus tristes. Comme il dit que M. Zimmer s'est permis une Ammassung (arrogance) M. le Président fait remarquer que le terme n'est pas parlementaire.

### RÉSOLUTIONS

On passe à la discussion de deux résolutions relatives aux salaires des ouvriers bûcherons. M. Collet motive celle du Centre. Le gouvernement n'a pas soumis encore cette année les données sur les salaires des ouvriers bûcherons. En 1911, les salaires étaient très variables dans les différents sous-inspections; ils étaient de 1 M 60 à Fénétrange, de 4 M 20 à Rombs. Il n'est pas admissible qu'on donne des salaires aussi minimes que ceux de Fénétrange. On contraint les ouvriers à travailler aux conditions des années précédentes. La résolution a pour but de déterminer le gouvernement à s'expliquer. Elle demande un salaire minimum de 3 M par jour pour tous les hommes; pour le travail aux pièces, l'ouvrier doit gagner 4 M au moins. Les salaires doivent être égaux en été et en hiver; on a introduit cette disposition en Bavière. Les indemnités pour le maître bûcheron doivent être supportées par la caisse de l'administration. La résolution réclame ensuite: la suppression des retenues pour les jours de fête tombant en semaine, une diminution de la journée de travail le samedi et la veille des grandes fêtes, un supplément de 50 p. 100 pour le travail de nuit, des dimanches et fêtes, la fixation des salaires pour le travail aux pièces d'accord avec les ouvriers et par écrit, les pièces biennuelles le vendredi, l'introduction de bordereaux, une indemnité de 20 p. 100 pour l'usage des outils, la fixation de la durée de la journée de travail suivant les saisons, une caisse de retraites et la création de délégations d'ouvriers. M. Collet montre le bien-fondé de toutes ces revendications. Il formule encore d'autres vœux relatifs aux indications statistiques sur le travail des ouvriers des forêts; le Parlement a le droit d'être exactement renseigné. Les ouvriers ne sont pas traités comme l'avait promis l'an dernier le gouvernement. Beaucoup sont sans occupation pendant Noël. L'orateur donne lecture d'une lettre de plaintes de bûcherons du pays de Wissembourg. Le Centre applaudit vigoureusement l'orateur.

La résolution des socialistes est à peu de chose près identique à celle du Centre. M. Meyer (de Sainte-Marie-aux-Mines) dépeint le triste sort des ouvriers bûcherons qui sont obligés de rester des semaines et des mois loin de leurs foyers, vivant dans des huttes, soumis à un régime alimentaire absolument insuffisant: des pommes de terre et du café, c'est le menu invariable. Le conservateur général des forêts n'a pas d'intérêt pour ces ouvriers. Celui d'entre eux qui aurait le courage de se plaindre risquerait d'être renvoyé. Et c'est ainsi que les choses se passent depuis des dizaines d'années, depuis des siècles.

L'orateur s'échauffe et exprime son indignation de ce que l'ouvrier des forêts ne soit pas l'objet de la moindre sollicitude. Son travail est rude, plein de dangers, les salaires sont minimes. La durée du travail est pour ainsi dire illimitée; on a vu des bûcherons obligés de travailler au clair de lune. Et M. Meyer part en guerre contre l'Etat et la société. Le bûcheron ne gagne pas autant que l'Etat dépense pour le prisonnier. L'orateur passe en revue les différentes revendications formulées par la résolution de son parti et adresse un appel au Parlement et au gouvernement en sa faveur.

M. Zimmer. — Mon parti est d'avis que le gouvernement doit avoir la latitude de fixer le salaire. Il faut tenir compte aussi des contribuables. En Lorraine les ouvriers bûcherons sont satisfaits de leurs salaires. La fixation des salaires demandée par la résolution pourrait avoir des conséquences préjudiciables, du moins en Lorraine, où beaucoup de communes possèdent des forêts. Nous voterons contre les deux résolutions.

M. Meyer-Lützelstein dit que son groupe n'a pas jugé à propos de présenter une résolution. Différents points des deux résolutions ne peuvent pas être acceptés sans réserve. Il serait préférable de voter sur chaque paragraphe en particulier. Relativement à la durée du travail, M. Meyer rappelle que les bûcherons sont obligés de faire de très longs chemins avant d'arriver au chantier; en hiver la durée de huit heures est trop longue. Il y aurait lieu d'abandonner aux ouvriers les déchets pour lesquels ils sont obligés de payer une petite redevance. Le parti progressiste est tout disposé à contribuer à améliorer le sort des ouvriers.

M. Atzel ne croit pas qu'on puisse invoquer les contribuables comme la fait M. Zimmer pour repousser les résolutions. Il s'agit des plus pauvres parmi les ouvriers; leur sort mérite d'être amélioré; il est des plus tristes. Comme il dit que M. Zimmer s'est permis une Ammassung (arrogance) M. le Président fait remarquer que le terme n'est pas parlementaire.

M. Piltz, conservateur général des forêts, reconnaît que cette réclamation est fondée et qu'elle sera l'objet d'un examen.

M. Fuchs se fait l'interprète d'un désir de la commune de Gaudertheim concernant les feuilles mortes.

M. Piltz répond encore à quelques orateurs. On passe au vote sur les résolutions. M. Hauss propose l'adoption en bloc des deux résolutions.

M. Pérotte croit qu'il suffirait de voter à part sur les points au sujet desquels M. Meyer (de Lützelstein) a formulé des réserves.

La résolution Collet est adoptée dans toutes ses parties contre les votes des Lorrains et de quelques libéraux.

La résolution Boehle est également adoptée dans toutes ses parties.

On reprend la discussion du budget des forêts.

M. le Dr Hackspill se plaint de ce que la taxe des permis délivrés pour l'enlèvement des feuilles mortes doit être versée longtemps à l'avance, quand les intéressés ne savent pas encore à quel moment ils pourront effectivement prendre des feuilles mortes. Quant les permis leur sont accordés, il arrive que les chemins sont détremés et impraticables; la taxe est souvent payée ainsi en pure perte.

M. Piltz, conservateur général des forêts, reconnaît que cette réclamation est fondée et qu'elle sera l'objet d'un examen.

M. Fuchs se fait l'interprète d'un désir de la commune de Gaudertheim concernant les feuilles mortes.

M. Piltz répond encore à quelques orateurs. On passe au vote sur les résolutions. M. Hauss propose l'adoption en bloc des deux résolutions.

M. Pérotte croit qu'il suffirait de voter à part sur les points au sujet desquels M. Meyer (de Lützelstein) a formulé des réserves.

M. Piltz, conservateur général des forêts. — Le travail des ouvriers des forêts n'est pas un travail de fabriqué. La plupart des ouvriers travaillent aux pièces. L'ouvrier est absolument libre de son temps; il va à la forêt quand il lui plaît. On lui demande seulement de terminer à une date déterminée le travail qu'il a entrepris. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. On ne peut pas fixer la durée d'une journée de travail. Un contrôle est absolument impossible.

Les ouvriers ont toute sorte de petits avantages: ils ont du bois, de la liège, du fourrage. M. Piltz met la Chambre en garde contre des propositions irréalisables. Il n'est pas juste de parler de salaires de famine. M. Piltz repousse le reproche que lui a fait M. Meyer quand il a dit qu'il n'a pas de cœur pour les ouvriers. Les dépenses pour les ouvriers ont augmenté de 85 p. 100. Mais, dit M. Piltz, je demande qu'on rende justice à nos efforts; nous avons le souci du bien-être des ouvriers.

M. Piltz s'explique sur les différentes revendications contenues dans les deux résolutions. On ne peut pas dire que des ouvriers bûcherons aient été consultés pour la rédaction de ces résolutions.

M. Zimmer. — M. Heysch a regretté que le Groupe lorrain se soit prononcé contre une amélioration des salaires des ouvriers. Nous ne sommes pas opposés à cette amélioration; mais nous voulons qu'on se raporte au gouvernement pour arrêter les salaires. (Une voix socialiste: C'est la même chose.) Non, ce n'est pas la même chose. Nous sommes contre l'introduction d'un tarif; le gouvernement est le mieux à même de prendre des décisions quand elles s'imposent. Le sort des ouvriers bûcherons n'est pas aussi malheureux qu'on le dit.

M. Collet répond au discours de M. Piltz; il revient sur les vœux exprimés dans la résolution du Centre et s'efforce de montrer que les plaintes dont il s'est fait l'interprète sont fondées. Il s'en prend aussi au point de vue auquel s'est placé M. Zimmer.

M. Köhler, sous-secrétaire d'Etat. — Je me réjouis qu'on s'intéresse tant aux ouvriers des forêts pour des raisons humanitaires; l'administration des forêts tient aussi à avoir de bons ouvriers et ceux-ci méritent de bons salaires. (Bravos.) Nous travaillons depuis plusieurs années à augmenter les salaires et nous persisterons dans cette voie. (M. Emmel: Il faudrait aller un peu plus vite.) Certaines revendications défendues par M. Meyer (de Sainte-Marie-aux-Mines) sont absolument irréalisables.

M. Meyer (de Sainte-Marie-aux-Mines) déclare qu'il a beaucoup de contact avec les ouvriers bûcherons; ceux-ci ne s'adressent pas aux Lorrains, aux gros industriels. On a laissé ces ouvriers pendant de trop longues années sans s'occuper d'eux. L'orateur socialiste reprend encore les revendications dont son parti se fait le défenseur.

M. Brogly fait remarquer que le budget prévoit une augmentation des salaires. Le gouvernement vendra bien s'expliquer là-dessus. Ce que veut le Centre, c'est une durée normale de la journée assurant un salaire moyen aux ouvriers travaillant aux pièces. L'amélioration des salaires durant ces dernières années n'est pas aussi grande que le dit le gouvernement. L'orateur espère que le gouvernement tiendra compte l'an prochain des principes exposés dans les résolutions.

M. Piltz répond encore à quelques orateurs. On passe au vote sur les résolutions. M. Hauss propose l'adoption en bloc des deux résolutions.

M. Pérotte croit qu'il suffirait de voter à part sur les points au sujet desquels M. Meyer (de Lützelstein) a formulé des réserves.

La résolution Collet est adoptée dans toutes ses parties contre les votes des Lorrains et de quelques libéraux.

La résolution Boehle est également adoptée dans toutes ses parties.

On reprend la discussion du budget des forêts.

M. le Dr Hackspill se plaint de ce que la taxe des permis délivrés pour l'enlèvement des feuilles mortes doit être versée longtemps à l'avance, quand les intéressés ne savent pas encore à quel moment ils pourront effectivement prendre des feuilles mortes. Quant les permis leur sont accordés, il arrive que les chemins sont détremés et impraticables; la taxe est souvent payée ainsi en pure perte.

M. Piltz, conservateur général des forêts, reconnaît que cette réclamation est fondée et qu'elle sera l'objet d'un examen.

M. Fuchs se fait l'interprète d'un désir de la commune de Gaudertheim concernant les feuilles mortes.

M. Piltz répond encore à quelques orateurs. On passe au vote sur les résolutions. M. Hauss propose l'adoption en bloc des deux résolutions.

M. Pérotte croit qu'il suffirait de voter à part sur les points au sujet desquels M. Meyer (de Lützelstein) a formulé des réserves.

M. Wehrung parle aussi de la liège de feuilles mortes; la répartition se fait d'une manière inégale. Il cite le cas de trois habitants auxquels on a infligé une amende de 40 M parce qu'ils ne se sont pas strictement conformés aux instructions d'un garde forestier. Le délit était minime; l'amende était disproportionnée.

M. Köhler, sous-secrétaire d'Etat, répond que cette affaire dépend de l'administration de la justice.

M. Wehrung. — La première faute a été faite par le garde forestier.

Aux dépenses, M. le Dr Brom se fait l'écho d'une plainte de la commune de Kenbs envers l'administration forestière. La commune a défriché en partie une forêt sans valeur et l'a convertie en terres cultivées. Quand elle a voulu continuer le défrichage, on lui a créé des difficultés; l'administration veut reborder le terrain. La commune s'y est refusée. On a fait des essais inutiles qui ont coûté beaucoup d'argent. Il est urgent qu'on laisse à cette commune la liberté d'améliorer son domaine en lui permettant de continuer le défrichage de forêt sans aucun rapport.

M. Piltz, conservateur général, explique qu'il s'agit d'une forêt située sur les bords du Rhin. L'administration a montré toute la prévenance nécessaire à la commune. Celle-ci avait laissé péricliter la forêt. Il fallait sauvegarder les intérêts des générations futures.

M. le Dr Brom réplique que les intérêts des générations futures exigent qu'on transforme un terrain inculte en terrain de rapport.

Au chapitre 74 des dépenses — sous-inspecteurs des forêts — M. Martin demande quelle est l'attitude du gouvernement au sujet des retardataires à payer par les personnes qui vont cueillir des fraises, framboises et baies. Les socialistes ne peuvent pas admettre qu'on prélève ces redevances. Ces fruits sont la propriété de la collectivité. L'amateur qui cueille des fruits par occasion risque qu'on lui dresse procès-verbal. Tout le monde est censé connaître la loi, sauf naturellement le colonel von Reuter. La manière de procéder de l'administration des forêts est illégale; le procédé surtout est blâmable. On a arrêté des personnes qui avaient cueilli des baies sur le territoire français et qui étaient revenues de ce côté de la frontière parce qu'elles n'avaient pas de permis.

M. Immer. — Il n'est pas admissible qu'on dresse procès-verbal à des personnes qui étant en possession de baies, sont rencontrées à une gare par un gendarme. On ne peut leur dresser procès-verbal que si elles sont prises en flagrant délit. Quand il s'agit de forêts communales, on ne devrait pas empêcher les habitants de l'endroit de cueillir des fraises et des baies.

M. Köhler, sous-secrétaire d'Etat. — On ne peut pas contester aux communes le droit de réglementer la cueillette des fruits de leurs forêts. Il est en outre de la compétence des communes de décider si des personnes du dehors viennent cueillir ces fruits quand ils ne sont pas encore mûrs. Ici une protection des intérêts des communes s'impose.

M. Martin répond à MM. Immer et Köhler. M. Fuchs demande au gouvernement où est la réglementation des traitements des gardes-forestiers communaux.

M. Köhler, sous-secrétaire d'Etat, répond qu'on préparera un mémoire sur cette question.

M. Heysch et Piltz prennent encore la parole; mais il n'est pas possible de les comprendre à la tribune des journalistes.

La séance est levée vers 7 heures.

Séance mardi, 17 février, à 3 heures.

Ordre du jour: Amendement de M. Hauss concernant les fonds de secours pour les fonctionnaires; budgets du Statthalter, de la représentation près le Conseil fédéral, du Landtag, du Ministère, du Conseil impérial, des administrations de l'intérieur, de l'agriculture et de la navigation.

Les fonds de secours pour fonctionnaires.

La commission du budget a discuté jeudi l'amendement du Centre tendant à réduire de 25 pour cent les fonds de secours pour les fonctionnaires et de reporter la somme ainsi économisée sur le crédit de 80.000 M destiné aux anciens fonctionnaires retraités. Les progressistes se sont prononcés contre cette réduction parce qu'elle ne mettrait pas fin aux abus dans la répartition; on frapperait simplement les fonctionnaires dont il faudrait diminuer les secours d'un quart en cas de répartition équitable. Il est exact qu'il conviendrait de faire quelque chose pour les anciens fonctionnaires retraités et augmenter de 20.000 M le crédit de 80.000 M qui leur est destiné.

M'expliquer le rôle de leur ami Vaucheray, ses ambitions, son dessin, longuement mûri...  
— De se débarrasser de moi, n'est-ce pas? ricana Lupin.  
— Oui, Gilbert ayant toute votre confiance, il surveillait Gilbert et, par là, il connut tous vos domiciles. Quelques jours encore, une fois possesseur du bouchon de cristal, maître de la liste des vingt-sept, héritier de la toute-puissance de Daubrecq, il vous livrait à la police, sans que votre bande, désormais la sienne, fit seulement compromise.  
— Imbécile! murmura Lupin... un sous-ordre comme lui!  
Et il ajouta:  
— Ainsi donc, les panneaux des portes...  
— Eurent découpés par ses soins, en prévision de la lutte qu'il entamerait contre vous et contre Daubrecq, chez qui il commença la même besogne. Il avait à sa disposition une sorte d'acrobate, un nain d'une maigreur extrême auquel ces orifices suffisaient, et qui surprenait ainsi toute votre correspondance et tous vos secrets. Voilà ce que ses deux amis ne révélèrent. Tout de suite j'eus cette idée; je servai, pour sauver mon fils aîné, de son frère, de mon petit Jacques, si mince lui aussi et si intelligent, si brave comme vous avez pu le voir. Nous parînâmes dans la nuit. Sur les indications de mes compagnons, je trouvais, au domicile personnel de Gilbert, les doubles clefs de votre appartement de la rue Matignon, et vous deviez coucher, parait-il, En route, Grognard et le Ballu me confirmèrent dans ma résolution, et je pensais beaucoup moins à vous demander secours qu'à vous reprendre le bouchon de cristal, lequel évidemment, s'il avait été découvert à Enghien, devait être chez vous. Je ne me trompais pas. Au bout de quelques minutes, mon petit Jacques, qui s'était introduit dans votre chambre, me le rapporta. Je m'en allai frémissante d'espérance. Maîtres à mon tour du talisman, le gardant pour moi seule sans en prévenir Prusville, j'avais tout pour moi, esclave de mon volonte, il multiplierait les démarches en faveur de Gilbert, obtiendrait qu'on le laissât évader, ou tout au moins qu'on ne le condamnât pas. C'était le salut. (A suivre.)

### FEUILLETON DU LORRAIN — 16 —

## LE BOUCHON DE CRISTAL

PAR MAURICE LEBLANC

— Je commençais à désespérer quand, un jour, en allant chez Daubrecq, dans sa villa d'Enghien, je ramassai sous sa table de travail, le début d'une lettre chiffonnée et jetée parmi les papiers d'une corbeille. Ces quelques lignes étaient écrites de sa main, en mauvais anglais:

« Evidemment le cristal à l'intérieur, de manière à laisser un défilé qu'il soit impossible de soupçonner. »

Peut-être n'aurais-je pas attaché à cette phrase toute l'importance qu'elle méritait, si Daubrecq, qui se trouvait alors dans le jardin, n'était survenu en courant et ne s'était mis à fouiller la corbeille avec une hâte significative.

Il me regarda d'un air soucieux.

— Il y avait là... une lettre...  
Je fis semblant de ne pas comprendre. Il m'insista point, mais son agitation ne m'avait pas échappé, et je dirigeai mes recherches dans le même sens. C'est ainsi qu'un mois après je découvris, au milieu des cendres de la cheminée du salon, la moitié d'une facture anglaise. John Howard, verrier à Stourbridge, avait fourni au député Daubrecq un flacon de cristal conforme au modèle. Le mot « cristal » me frappa. Je partis pour Stourbridge, je soulevai le contre-maître de la verrerie, et j'appris que le bouchon de ce flacon, d'après la formule même de la commande, avait été évidé intérieurement de manière à laisser un vide qu'il fut impossible de soupçonner.

Lupin hochait la tête.

— Le renreignement ne laissait aucun doute. Pourtant, il ne m'a pas semblé que, même sous la couche

d'or... Et puis la cachette serait bien exigüe.  
— Exigüe, mais suffisante, dit-elle.  
— Comment le savez-vous?  
— Par Prusville.

— Vous le voyez donc?  
— Depuis cette époque, oui. Auparavant, mon mari et moi, nous avions cessé toutes relations avec lui, à la suite de certains incidents assez équivoques. Prusville est un homme de moralité plus que douteuse, un ambitieux sans scrupules, et qui certainement a joué dans l'affaire du canal des Deux-Mers un vilain rôle.

A-t

Le gouvernement a déclaré que la chose est praticable, sans réduire ces fonds, parce qu'on peut prévoir une diminution de 20.000 M sur le montant des contributions matriculaires. Le Centre toutefois a maintenu son amendement, qui a été appuyé par les socialistes et qui a été finalement adopté contre les voix des Lorrains et des progressistes.

## La Journée

Toute la séance d'hier, au Reichstag, a encore été consacrée au budget de l'intérieur. Les débats ont porté exclusivement sur des questions d'assurance obligatoire.

La commission de la marine s'est réunie hier matin et a examiné la question de savoir s'il conviendrait de diriger les arsenaux de l'Etat suivant les méthodes commerciales.

A la Chambre française, le ministre de la marine a répondu hier aux critiques qui avaient été formulées relativement à la défense des côtes de l'Océan atlantique.

A la suite des épidémies constatées dans l'armée, le général Toussaint, médecin inspecteur, procédera à une enquête sur l'état sanitaire des troupes.

Les bureaux de la Chambre italienne ont élu hier matin les commissaires chargés d'examiner le projet de loi sur le mariage civil et le mariage religieux. Sept candidats ministériels, un membre de l'opposition et un socialiste ont été élus.

Dans le débat sur l'autonomie irlandaise qui s'engage aux Communes à propos de l'adresse en réponse au discours du trône, le cabinet, soutenu par la coalition des libéraux, du parti du travail et des Irlandais, a remporté la victoire par 333 voix contre 255.

Hier matin, à 9 heures, Essad Pachà et quatre délégués albanais sont partis de Durazzo à bord du vapeur Adriatico pour se rendre à Potsdam pour offrir au prince de Wied la couronne d'Albanie.

Selon des nouvelles officielles, les négociations qui se poursuivent à Paris relativement à l'emprunt turc marchent maintenant d'une manière satisfaisante et il est possible qu'elles soient terminées d'ici un mois. Si l'emprunt de Paris n'est pas consenti très promptement, le gouvernement devra suspendre ses versements à la dette et accepter les offres très onéreuses faites de divers côtés.

Le gouvernement turc publie le programme des réformes, projetées en Asie Mineure, en faveur des Arméniens et des Arabes.

Le roi Nicolas, dans un discours du trône, affirme l'union du Monténégro avec la Serbie; il remercie les nations qui ont envoyé des secours médicaux aux victimes de la guerre, et déplore que les puissances aient arraché Scutari aux Monténégrins. Il espère que l'Albanie ne sera pas une source de trouble.

Le gouvernement hellénique est à la veille d'acquiescer à puissantes unités navales destinées à rendre la Grèce très puissante dans la mer Egée.

On annonce que les délégués financiers français et russes ont convenu de prendre chacun une moitié des millions de roubles prévu pour l'augmentation du capital des usines Poutiloff.

## Chronique Générale

### ALLEMAGNE

#### Guillaume II échappe à un accident.

L'empereur Guillaume a échappé, mercredi, à un grave danger. Une automobile contenant ses deux aides de camp, le comte von der Goltz et le capitaine von Talasko, et qui suivait immédiatement la sienne, fut prise en écharpe par un camion et entièrement brisée. Le chauffeur seul fut grièvement blessé. L'empereur a donné l'ordre qu'à l'avenir les automobiles impériales aient à modifier leur allure.

#### En aviation l'Allemagne a dépassé la France.

Le comité de la souscription nationale pour l'aviation publie l'avis suivant : « La somme de 800.000 M, destinée à primer des vols, a été épuisée avec une rapidité surprenante, par suite des résultats extraordinaires obtenus par les pilotes allemands. Si l'on considère les obligations qui résultent pour la Société des rentes à fournir pour certains vols, ainsi que les vols du duric qui ont à faire valoir leurs droits à des récompenses, on peut dire que les fonds dont le comité dispose sont épuisés. Il ne reste plus que quelques milliers de marks; par conséquent, cette année, il sera impossible de primer d'autres vols. Si regrettable que cela puisse paraître, il importe de considérer que c'est en atteignant le but poursuivi avec une rapidité tout à fait inattendue que les pilotes allemands ont épuisé si vite le fonds national. Ils ont tellement augmenté leur capacité sous l'influence des primes qui leur étaient assurées que l'aviation possédée par la France au début de leurs travaux a été dépassée aussi bien en ce qui concerne le vol de distance dans les 24 heures qu'en ce qui concerne le vol de durée ininterrompue. C'est l'Allemagne qui possède aujourd'hui les records du monde les plus importants et c'est elle qui marche à la tête de l'aviation. »

#### Autour du prince de Wied.

Le prince de Wied viendra dimanche à Potsdam remettre à l'empereur sa démission d'officier prussien.

### FRANCE

#### M. Millerand va parler à Belfort.

On lit dans l'Echo de Paris : « Le bruit ayant couru que M. Millerand se présenterait aux élections sénatoriales de la Seine, nous avons interviewé l'ancien ministre de la guerre, qui nous a déclaré : « Je n'ai pas pensé un seul instant à émigrer au Luxembourg et je me crois encore assez jeune pour dépenser mon activité à la Chambre. »

M. Millerand a, en outre, annoncé qu'il se rendrait, le 15 mars prochain, à Belfort, où il prononcerait un grand discours, au nom de la Fédération des gauches.

**La candidature de M. Blériot.**  
Dans une lettre adressée à la presse, M. Blériot, l'aviateur bien connu, proteste contre la qualification de radical-socialiste qui a été attachée à son nom. Plusieurs comités, dont celui de M. Thalman, l'industriel de Jeanne d'Arc, avaient patronné sa candidature au Conseil général à Versailles. Les catholiques s'étaient étonnés de voir M. Blériot passer au camp blocard; l'aviateur, qui d'ailleurs a été battu par un candidat respectueux de la liberté religieuse, déclare aujourd'hui qu'il n'a jamais détourné que les couleurs de l'aviation et non celles d'un parti.

**La pluie violette.**  
Il y avait 35.000 candidats pour les 5 ou 6.000 places académiques qui figurent aujourd'hui à l'OFFICIEL.  
M. D'Antin juge, dans ses notes parisiennes de la Liberté, que ces 35.000 candidats aux places se répartissent ainsi :  
10.000 publicistes, dont plusieurs écrivent dans les journaux;  
6.500 comédiens, comédiennes, chanteurs, chanteuses, etc.;  
1.800 danseuses, professeurs de tango, etc.;  
1.500 cyclistes, boxeurs, champions de natation, etc.;  
5.000 membres des comités électoraux;  
800 poètes de la rive gauche;  
2.000 personnes sans profession;  
250 nègres ou Espagnols.

Le restant est composé de défunts restés inscrits, de banquiers, de notaires en fuite, etc.  
Mais les places ne perdent rien de leur prestige. L'autre jour, un monsieur réclamait la protection d'un agent contre un cocher qui l'avait traité d'imbecile.

« Imbecile, moi ? disait le monsieur... Si j'étais un imbecile, est-ce que j'aurais ça ?  
Et il montrait à sa boutonnière un ruban violet, qui était, affirme M. D'Antin, énorme. »

**Où l'élève fait la leçon au maître.**  
Se voir rappeler au respect de la loi et des conventions par ses élèves est toujours humiliant pour un maître qui s'est mis dans son tort. C'est ce qui vient d'arriver à un instituteur laïque du Tarn.

Faisant sa classe aux enfants réunis devant lui, il leur dit : « Création d'Adam et d'Eve, chute de nos premiers parents, péché originel, etc., bla bla bla que tout cela. »

« Monsieur, lui répliqua un jeune enfant, vous parlez contre la religion et vous n'avez pas le droit de nous dire cela. » Fureur de l'instituteur qui indigne à l'élève une forte punition.  
Alors... tous les élèves se lèvent, ramassent leurs livres et font mine de quitter la classe. Ce que voyant, l'instituteur change aussitôt d'attitude. Ilève la punition et demande aux élèves de se rasseoir.  
Depuis lors ce maître se borne à enseigner les matières du programme et n'attaque plus la religion.

### ANGLETERRE

**Ruse de suffrage.**  
Mme Pankhurst a fait mardi soir un discours du haut d'une maison qu'elle habite, dans le quartier de Kensington, depuis son retour en Angleterre. Elle a déclaré qu'elle ne retournerait plus en prison et a dit aux agents de police qu'elle descendrait dans quelques minutes parmi eux. Peu après sortit de la maison une femme qui ressemblait si bien à Mme Pankhurst que non seulement les agents de police, mais aussi les suffragettes, s'y trompèrent. Les agents saisirent la femme et tout de suite commença une bagarre qui dura dix minutes. Enfin la prisonnière fut conduite au poste et ce ne fut que là qu'on s'aperçut que tout le monde avait été trompé et que la femme arrêtée n'était pas Mme Pankhurst. Six arrestations furent opérées.

### SAINT-SIEGE

**Les dessous d'une campagne.**  
Le Lorrain a dit ce qu'il faut penser de l'information lancée dans la presse par M. J. Carrère, correspondant romain du Temps, d'après laquelle le Souverain-Pontife aurait fait danser devant lui, une danse vénitienne la « furiana » par deux jeunes gens de l'aristocratie romaine. Toute la presse catholique a démenti cette absurde et tendancieuse nouvelle. Rien n'y a fait et un grand magazine l'illustration n'a pas hésité à reproduire une gravure, dessin de pure imagination d'un de ses collaborateurs, représentant la scène inventée par M. Jean Carrère.  
Or, la Libre Parole donne de cette campagne de presse l'explication suivante :  
« Il s'agit d'un coup monté et d'une affaire. Parfaitement, d'une affaire ! Il y a, à Rome, une maison de danse, l'Académie Pichetti, dont la clientèle est surtout catholique. La condamnation du tango par le cardinal vicaire portait un gros coup aux leçons du signor Pichetti qui, naturellement, n'est point hostile aux danses un peu compliquées nécessitant des leçons, c'est-à-dire des cachets.  
« Or, on a su que le Pape, causant avec un de ses gardes nobles, le prince A. Mattei, avait exprimé son dégoût des danses dévergondées qui se répandent partout, et à Rome même. Cette indignation suffit pour monter l'affaire. Il n'est pas impossible que le Pape ait exprimé son dégoût que les familles recoururent à ces exotiques et immorales au lieu de s'en tenir aux anciennes danses italiennes.  
« Cela même a-t-il été dit ? La chose est douteuse. En tout cas, il est absolument inexact que le Saint-Père ait recommandé une danse quelconque. La furiana lui est certainement inconnue; mais, lancée ainsi sous le couvert du Pape, elle va procurer de fructueuses leçons aux maîtres de danse. C'est l'essentiel.  
« Un de nos amis, fort répandu dans la société romaine et qui nous donne ces détails, nous écrit que, depuis quelques jours, l'Académie Pichetti ne désemplit pas. On y danse la furiana. »

L'affaire — puisque affaire il y a — avait deux avantages : rapporter de l'argent et ridiculiser Pie X dont la politique n'a pas l'heur de plaire à bien des gens. Gageons que pour quelques-uns des lanceurs de la nouvelle, cette dernière raison a été le plus déterminante.

### BULGARIE

**Voyage du Roi des Bulgares aux Etats-Unis.**  
On mande de Sofia, d'après des informations officielles, que le Roi a formellement promis à la députation américaine qu'il a reçu mardi, de visiter l'Amérique le cas échéant. Le voyage du Roi serait projeté pour le mois d'avril prochain.

### RUSSIE

**L'affaire des usines Poutiloff.**  
Les délégués financiers français et russes se sont mis d'accord pour assurer, moitié par les uns et moitié par les autres, une augmentation du capital des usines Poutiloff. Cette augmentation sera de 34 millions de roubles représentés par treize millions en actions et par quinze en obligations. Les millions restants serviront au rachat des chantiers Newsky. S'il y a une émission d'actions et d'obligations, elle aura lieu sur le marché de Paris.

## ALSACE-LORRAINE

### Election pour le Conseil général.

**Canton de Verry.**  
M. Cabayot adresse à ses électeurs les remerciements suivants :  
« Chers électeurs,  
Permettez-moi de vous adresser par la présente mes plus vifs et sincères remerciements pour la haute confiance que vous m'avez témoignée, en unissant vos si nombreuses voix sur ma personne. »

Ce vote unanime pour moi m'obligera encore davantage à tenir mes promesses énumérées dans mon programme.  
Je vous promets de nouveau que je m'efforcerai de tout cœur à me rendre digne de la façon dont vous avez répondu à mon appel.

CHARLES CABAYOT.  
Pour l'élection du canton de Verry on comptait 9330 électeurs inscrits. Votants 1587 dont 1586 pour M. Cabayot.

**Les „Savages“ au Reichstag.**  
C'est le titre qu'on donne aux députés qui n'appartiennent à aucun parti; leur influence s'est souvent guère considérable, en raison des difficultés qu'ils rencontrent à faire partie d'une commission. Le Reichstag compte neuf « savages » à côté desquels se trouvent les petits partis qui, leur nombre n'atteignant pas 15 membres, ne peuvent former une « fraction »; de ce nombre sont les Alsaciens-Lorrains avec neuf membres. Or il serait question au Reichstag d'unir, au point de vue purement technique, des « savages » et les petits partis dans le seul but de faire masse et d'obtenir les droits réservés aux grandes fractions. Effectivement, la fraction des sans-fraction compterait 45 membres, inférieure seulement aux fractions socialiste et centriste. Mais n'est-ce pas vouloir unir un peu l'eau et le feu ? Et encore, les autres partis admettraient-ils cette fiction qui donnerait tant d'importance aux « savages ».

Il est à propos ici de rappeler à la Neue Zeitung comment, au lendemain des premiers débats sur Saverne, elle s'époumonait à crier au petit groupement des Alsaciens-Lorrains de disparaître et de se fondre dans les grands partis, eux seuls ayant montré au Reichstag l'ampleur et la force nécessaires pour briser la résistance des militaires... en paroles. Là seulement, dans cette fusion, devait être le salut. Au reste, ne le disait-on pas aux partis qui avaient su sang et eau à propos de Saverne ? Et il advint qu'au lendemain des seconds débats au Reichstag sur cette affaire, la Neue Zeitung perdit la voix et le geste. Aurait-elle compris que les Alsaciens-Lorrains ne peuvent, malgré tout, compter que sur eux et que, somme toute, ils font belle figure dans leur indépendance ? Si la combinaison du « parti des savages » se réalisait, la justification des petits groupements que les circonstances forcent à rester indépendants serait péremptoire. Il y aurait non moins de chance de se faire rouler qu'en se froissant aux plus forts que nous.

## CHRONIQUE MESSINE

**CONSEIL MUNICIPAL DE METZ.**  
Séance du 12 février.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements adressés par le propriétaire du bateau à vapeur pour la subvention que la Ville lui a allouée, ainsi que du personnel du théâtre de ce que la ville ait consenti à prolonger ses engagements jusqu'à la fin de la saison.

L'ordre du jour est peu chargé. Il ne concerne en majeure partie que des questions d'intérêt secondaire, telles que renouvellement de traités avec les libraires pour les fournitures d'articles de classe pour les écoles municipales; location de terrains, location d'une cave de l'école des demoiselles pour y installer un manomètre enregistreur pour la Compagnie du gaz.

**Droit de balayage et de canalisation.**  
La modification du règlement pour les droits de balayage et de canalisation, en ce sens que les droits seront prélevés sur une seule fois, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, a donné lieu à une discussion assez animée. M. Fendt, soutenu par M. Leiser, aurait voulu que ces droits fussent perçus en deux fois, les 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> janvier, afin de montrer quelque prévenance envers les petits propriétaires. M. le Maire combat cette proposition mais promet que la perception des rôles s'effectuera sans rigueur. La proposition de la commission est adoptée.

**Commission du théâtre.**  
Le conseil vote le crédit pour couvrir les frais occasionnés par le voyage de la commission du théâtre à Trèves, ainsi qu'une somme de 450 M pour l'engagement de deux artistes supplémentaires pour la représentation de *Tristan et Isolde*, vendredi soir. La commission du théâtre avait proposé que la ville prit en régie pour la saison prochaine, l'exploitation du théâtre. Le conseil se range au même avis.

**Encore la foire.**  
La commission propose au conseil de revenir sur une décision antérieure fixant l'emplacement de la foire sur la place Empereur-Guillaume, et propose, pour donner suite à une pétition des habitants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> sections, de choisir cette année comme emplacement la place de la Comédie, et les places adjacentes.

M. le Dr Ernst demande s'il est exact que cet emplacement entraînera un déficit dans les recettes provenant des emplacements. Le rapporteur donne comme approximatif le chiffre de 17.000 M. Cependant la commission avait décidé de passer outre, un peu pour être fixée et tenter l'expérience.

M. le Dr Ernst et M. Léonard voudraient que l'on supprimât complètement la foire qui nuit plutôt qu'elle ne favorise le commerce messin.  
La majorité du Conseil se range à l'avis de la commission.

**Caisse d'épargne.**  
Le Conseil autorise la Caisse d'épargne de Metz à reprendre l'actif et le passif de la Caisse d'épargne du Sablon après sa dissolution. Le nombre des membres du conseil de surveillance de la Caisse d'épargne sera augmenté d'un, dont le choix sera fixé plus tard, et l'établissement d'une succursale au Sablon est décidée. Séance levée à cinq heures.

**Attention.**  
Il paraît que depuis quelques jours un frère franciscain de Florence (Italie) parcourt notre pays pour y quêter de l'argent. Or, malgré les recommandations qu'il pourrait produire, nous savons de source autorisée, qu'il n'en a pas l'autorisation légitime.

**L'octroi sur les fraises.**  
La commission d'octroi, qui s'est réunie avant-hier, a longuement discuté la question des droits d'octroi sur les fraises. M. Holl, conseiller

municipal, a exposé les motifs qui militent en faveur de la suppression de ces droits. En 1910, l'imposition des fraises a rapporté à la Ville une somme de 7000 M, en 1911 5800, en 1912 4000 M, et en 1913 6000 M, ce qui produit une somme totale de 22.800 M pendant ces quatre années. La question ayant été mise au vote, sept membres étaient contre la suppression des droits d'octroi et cinq pour. Les adversaires de la suppression des droits d'octroi ont spécifié toutefois que l'année prochaine le projet aurait plus de chance d'aboutir, les prévisions étant déjà établies pour l'exercice de 1914, en tenant compte des droits d'octroi sur les fraises.

**Affaires scolaires.**  
L'examen pour l'obtention du certificat de maîtrise de salle d'asile aura lieu cette année au mois de mai pour le département de la Lorraine. Les déclarations devront être faites pour le 15 avril par l'entremise de l'inspecteur d'arrondissement qui lui indiquera les conditions d'admission.

**L'école à 8 heures.**  
A partir de lundi prochain, dans les écoles supérieures et primaires, les classes commenceront à 8 heures et non plus à 8 h. 1/2 comme pendant la saison d'hiver.

**A l'hospice Saint-Nicolas.**  
Mercredi après-midi, Mme de Gemmingen, M. et Mme Baumbach von Kaimberg, M. et Mme Foret se sont rendus à l'hospice Saint-Nicolas pour remettre des distinctions pour longs et loyaux services aux demoiselles Bérard et Conrad qui sont au service de la maison depuis 40 ans, ainsi qu'à M. Liebert, menuisier de l'établissement depuis 32 ans. Les distinctions consistent en une croix en or et un diplôme avec signature autographe de S. M. l'Impératrice. Après cette cérémonie, ces dames et ces messieurs ont visité les malades et les enfants hospitalisés à Saint-Nicolas. Mme de Gemmingen adressa des paroles réconfortantes aux malades.

**Les inscriptions allemandes dans les trains.**  
Un sénateur de la Gironde, M. Chastenaï, ayant remarqué dans certains trains dits internationaux, ce qui ne signifie pas étrangers, la présence de pancartes portant des inscriptions en langue allemande, telles que « Nicht rauchen, Frauen », sans aucune traduction française, a demandé au ministre des travaux publics la modification de cet état de choses. Le ministre, dans sa réponse qui vient de paraître à l'OFFICIEL, annonce que la Compagnie va être invitée à remplacer ces étiquettes étrangères par des inscriptions en deux langues.

**Mort subite dans le train.**  
Hier matin, dans un compartiment de 3<sup>e</sup> du train qui arrive à 6 h. 22 à Sarrebrück, on trouva le corps d'un voyageur qui avait un ticket de Metz à Heidelberg; l'examen médical établit que cet homme, âgé d'environ 60 ans, était mort d'une congestion cérébrale. D'après les papiers trouvés sur lui, il s'agit d'un assistant des donnes, M. Haas, de Metz.

**Examen de maréchalier.**  
Ont passé avec succès l'examen de maréchalier : MM. Louis-Frédéric Krempf, de Grossblittersdorf; Adolphe Nassoy, de Fameck; Auguste Poincelet, de Goin; Julien Portha, de Rémering, et Albert Tillement, d'Aube.

**Théâtre.**  
La représentation de *Tristan et Isolde* commencera ce soir à 7 heures.  
Demain samedi on donnera en représentation classique *Kabale und Liebe*, de Schiller.  
Dimanche, en matinée à prix réduits, *Puppchen*. Le soir *La Postillon de Longjumeau*.

Lundi soir il y aura une représentation pour ouvriers et employés au prix uniforme de 40 pfennigs. Au programme figure le cycle de pièces en un acte *Durch vier Jahrhunderte*.

Le tirage au sort des places a commencé aujourd'hui vendredi.

**Oncles sont les sept merveilles du monde moderne ?**  
Telle est la question qu'avait posée à ses lecteurs le *Berliner Lokal-Anzeiger* et ce journal a publié le résultat de son référendum.

Il y a eu 451.704 votes émis qui se sont répartis de la manière suivante :  
1. Télégraphie sans fil, 17.148;  
2. Canal de Panama, 16.259;  
3. Ballon dirigeable, 12.828;  
4. Aéroplane, 11.428;  
5. Emploi du radium, 11.206;  
6. Cinématographe, 6.347;  
7. Steamer monstre *Imperator*, 6.276.

Tous ces chiffres additionnés atteignent, d'ailleurs, que la moitié du nombre des suffrages exprimés. Le journal ne dit pas sur quelles merveilles se sont portés les autres voix.

M. Kurt Polke, de Berlin, qui avait dressé le classement ci-dessus, conforme au dépouillement du scrutin, gagne un prix de mille marks.

**Calendrier.** — Aujourd'hui, vendredi 13 février, quarante-quatrième jour de l'année. — Lever du soleil : 7 h. 13; coucher : 5 h. 14.  
Lune : Dernier quartier, le 17.  
Fête du jour. — Saint Lésin.

**IL Y A CENT ANS.**  
Le 13 février 1814. — Mort de J. Debouret, artiste graveur, né à Metz en 1774.

**La température.** — Une profonde dépression persiste sur le nord-ouest de l'Europe.  
Le vent est assez fort d'entre Sud et Ouest sur les côtes de la Manche.

La température a monté dans l'extrême nord et sur l'ouest du continent. Hier matin, le thermomètre marquait : -9° à Arkhangel, -7° à Vienne, +2° à Saint-Petersbourg, 7° à Linz, 0° à Charleville et à Paris, 14° à Marseille, 13° à Alger.

Le temps va rester assez doux, quelques averses sont probables.

**BULLETIN METEOROLOGIQUE**  
(Observations faites par M. DEMOISENNE, à Metz.)

BAROMETRE A 6h	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
12 fév.			
à 4 h. soir	742.2	+11.0	SO Var.
13 fév.			
à 8 h. matin	743.4	+ 4.0	SSO Couv.

Thermomètre. — Maximum du 12 : +12.0; Minimum aujourd'hui : +2.7

## La grande piété des églises d'Allemagne

Si la réunion d'ecclésiastiques convoquée lundi dernier à la salle Saint-Bernard n'a pas complètement atteint le but qu'on s'était peut-être proposé, il y a, cependant, de se réjouir que les idées d'apostolat qui y furent développées devant un auditoire qui aurait pu être plus nombreux prennent pied peu à peu dans notre pays. Il en est un peu de ces institutions comme des plantations nouvelles : Le sol a besoin d'être préparé, retourné et drainé avant d'être à même de recevoir et de nourrir les racines qui doivent produire un arbre. Aussi, dans ce sens, la conférence faite sur l'œuvre de Saint-Boniface par M. le Dr Weinand, son dévoué secrétaire général, aura été un nouveau labour dans la terre lorraine travaillée déjà par le Congrès catholique.

Le titre donné à ce compte rendu est celui consacré en France par l'admirable campagne que mène M. Barrès en faveur des modestes églises de son pays; mais ici, ce titre doit être plus compréhensif. Car à côté de la pauvreté et de la misère des oratoires où se réunissent les pauvres catholiques d'Allemagne dispersés dans les régions en majorité ou complètement protestantes, c'est plus encore la « piété » de leurs âmes, leur privation de soins et de ministère religieux qui méritent notre sollicitude et appellent notre charité. A première vue, disait M. le conférencier qui fut présenté par Mgr Benzier, la situation du catholicisme peut à première vue passer pour avantageuse : l'accroissement du nombre des catholiques, le chiffre augmentant sans cesse des enfants catholiques fréquentant l'école, les naissances plus nombreuses dans les familles catholiques, autant de statistiques en faveur des progrès du catholicisme. Mais c'est là le résultat d'ensemble; les détails de la situation des catholiques dans les contrées protestantes disparaissent. Examinée de plus près, la question apparaît dans ces pays des plus angoissantes.

Et d'abord des milliers de localités existent où les catholiques n'ont ni prêtres ni la plus modeste chapelle; dans la Diaspora on rencontre par douzaines des paroisses où les fidèles sont disséminés sur 50, 100 et 200 localités; Köslin en a 239, Lunebourg 578, Rostock 651. On s'imagine de suite quelle distance ces pauvres gens ont à parcourir pour se rendre à l'église; dans les paroisses ci-dessus nommées d'aucuns ont à faire 25, 60 et même 87 kilomètres; la seule paroisse de Köslin s'étend à six arrondissements de la Poméranie et entre Kolberg et Neustettin, sur une ligne de 90 km on ne rencontre ni un prêtre ni une église. Cependant, si encore l'église centrale était dite de ce nom; mais souvent ce n'est qu'une chambre de particulier, une grange, un dépôt de ciment, un hangar, le grenier d'une école, une chapelle protestante, une salle de débit ou de danse. En Saxerbourg, la situation est pleinement misérable sous ce rapport, sans parler des lois odieuses qui entravent la liberté du culte, interdisent à un prêtre de passage de célébrer la messe sans permission de l'administration, etc.

Pour les écoles, la situation est encore pire, surtout quand on songe que l'avenir de la religion pour ces petits dépend de leur éducation première; alors qu'en 1886 on comptait 55.000 enfants fréquentant les écoles protestantes, ce chiffre est passé à 70.000 en 1906, à 79.256 en 1911 pour les seules provinces de Prusse. Ajoutez à cela les enfants élevés dans les écoles interconfessionnelles et vous aurez un total de 208.447 enfants catholiques qui n'ont pas à l'école l'occasion d'apprendre la religion de leurs pères; les rares et pauvres prêtres ne peuvent guère leur donner qu'en passant les premiers éléments, souvent même les enfants ne reçoivent aucune instruction religieuse.

Enfin, on connaît le danger des mariages mixtes, si fréquents précisément dans les contrées où les catholiques sont l'infime minorité; en 1910 on comptait en Prusse 10 0/0 de mariages mixtes et sur les enfants issus de mariages mixtes 57 0/0 sont protestants et 42 0/0 catholiques.

Par ce simple exposé on voit la nécessité d'aider dans leur œuvre d'évangélisation les prêtres de la Diaspora; en Allemagne, la Société de Saint-Boniface est la qui fonctionne à merveille et aide de ses ressources et de ses prières le travail des missionnaires. La question pratique était de savoir s'il y avait lieu d'introduire en Lorraine cette organisation; Mgr le Coadjuteur de Paderborn, qui assistait à la séance, la recommanda chaleureusement à la charité des Lorrains si généraux pour l'œuvre de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance. Mais dans la discussion qui suivit, dirigée par Monseigneur de Metz, on en arriva plutôt à cette conclusion d'introduire l'œuvre très progressivement, en commençant peut-être par les Vieux-Allemands établis dans nos paroisses et qui chez eux versaient leur obole à cette Société.

Pour les indigènes, on pourra se contenter provisoirement d'adresser à la nouvelle Société une partie des fonds recueillis par l'Œuvre de Saint-François de Sales. Cette solution provisoire pourra préparer le terrain à une organisation qui ne devra pas faire tort à l'activité, si florissante chez nous, de la grande Œuvre de la Propagation de la foi.

**Thionville. — (Société des grands concerts.)**  
On nous communique :

L'audition musicale que la Société symphonique prépare pour dimanche prochain, à 5 heures du soir, attire l'attention des amateurs de la grande musique bien au delà de la banlieue de Thionville; et de ses environs. Un programme très intéressant aura une exception soignée par deux artistes hors ligne : M. Robert Pollak, violoniste de Genève, et M. Désiré Béreau, virtuose d'orgue, lauréat du Conservatoire de Paris, auxquels est joint un orchestre composé de 70 musiciens.

M. Pollak qui vient d'achever une tournée à travers le Canada, l'Angleterre, la France et la Suisse a remporté partout un succès considérable qui le met au premier rang parmi les violonistes de notre époque. L'autre soliste de la soirée, M. Béreau, de Paris, est un phénomène dans son genre. Né aveugle il a réussi par son talent inné, à obtenir le diplôme de lauréat du Conservatoire de Paris, possédant l'orgue avec une virtuosité et souveraineté extraordinaires.

L'organisation des grands concerts thionvillois étant la seule, en Lorraine, qui dispose d'un orgue de concert, ce sera là une occasion unique d'entendre cet artiste merveilleux.

Les cartes à 1 et 2 M se trouvent à l'entrée de la salle (Reichshalle, 2).

**Lagarde. — (Sauvelage.)** La semaine dernière, M. Elmerich, anbergiste, a retiré du canal où il était tombé en patinant un jeune enfant qui se serait infailliblement noyé.

**Fontenay. — (Pendaison.)** Un jeune homme de 23 ans s'est pendu avec sa cravate à un arbre du verger paternel, mardi 10 février, vers 8 heures du matin. D'après le *Messin*, il était adonné à la boisson et, la veille du suicide, il s'était de nouveau enivré, et son père lui fit de sérieuses remontrances. En quittant la maison paternelle, le fils dit à sa mère : « Vous ne me reverrez plus ! » Ce garçon n'était pas très normal.